

Contournement autoroutier d'Arles

Comité de suivi

6 juillet 2012

Synthèse

1. Liste des participants	1
2. Ordre du Jour	2
3. Synthèse des échanges	2
4. prochaines échéances	6

1. LISTE DES PARTICIPANTS

SAIN Coraline, Sous Préfecture d'Arles	BARTOLOTTI Ginette, Conseil des Sages d'Arles
RAVIOL Caroline, Sous Préfecture d'Arles	BONISTALLI Stéphane, Syndicat des Riziculteurs
CHATZOPOULOS Magali, DDTM 13	BOESCH Carolin, SYMCRAU
BEAUMONT Alain, CA ACCM	GESLIN Laurent, SI2VB
CALLIER Hubert, DDTM 13	LAUGIER Albert, ASSPB
SCHIAVETTI Hervé, Maire d'Arles	BOMPART Paul, CIV de Raphèle
MARTIN Aline, Ville d'Arles	LEMEUR Michel, CIQ de la Roquette
MASSON Jean-Luc, Ville d'Arles	BAILLY Chantal, CIQ de la Roquette
HILLE Jean-Charles, CCIT du Pays d'Arles	LANGLET Julien, DREAL PACA
BARANGER Francis, ADESM	FABRE Nadia, DREAL PACA
BETTONI Serge, ADESM	BLANC Philippe, DREAL PACA
CAILLOT Jean Marie, Comité Communal de Concertation de Saint-Martin-de-Crau	SAINTE-PIERRE Stéphane, Nicaya Conseil
	BREYSSE Chrystel, Nicaya Conseil

2. ORDRE DU JOUR

- ❑ Rappels
 - Objectifs et caractéristiques de l'opération
 - Processus de travail engagé suite au COPIL du 10/11/2011
- ❑ Avancement du processus de concertation et d'études
- ❑ Maquette prochain journal d'information
- ❑ Suites

3. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Après un propos introductif de M. Schiavetti, maire d'Arles, MM. Julien Langlet et Philippe BLANC de la DREAL PACA, ont présenté un point d'avancement de la démarche de concertation continue engagée en début d'année (cf. présentation faite en séance et jointe en annexe au présent compte-rendu). Des échanges ont ensuite eu lieu avec les participants.

- ❑ **Installation du 1^{er} comité de suivi :**
 - Le Comité de suivi a vocation à être un lieu d'avis consultatif, ouvert et évolutif.
 - Les associations souhaitant participer au Comité, peuvent solliciter la DREAL PACA (par courrier) qui présentera cette demande en comité de pilotage pour validation.
- ❑ **Présentation du processus de travail engagé**
 - Suite à la présentation du bilan de concertation publique (Copil du 10/11/2011) un processus de travail a été engagé
 - 7 groupes de travail thématiques ont été mis en place. Un point

d'avancement de leurs travaux respectifs a été réalisé en séance.

- Le nombre total de séances (trois ou quatre) par thématique sera à déterminer et à ajuster selon l'avancement des réflexions dans les groupes.

□ **Échangeurs et rétablissements**

- Un participant estime souhaitable qu'une signalétique dynamique soit mise en place sur la nouvelle autoroute, notamment pour informer en temps réel les usagers d'un éventuel accident et leur permettre de sortir de l'infrastructure avant de se retrouver bloqué dans un bouchon.
 - Au niveau de l'échangeur « Saint-Martin-de-Crau Centre » la sortie vers le McDonald est jugée dangereuse notamment en raison de conflits de priorité.
- Le réaménagement prévu de l'échangeur de Saint-Martin-de-Crau centre permettra d'en améliorer la sécurité et la fluidité pour les voitures et les camions, par contre il conduira à interdire la circulation des modes doux (piétons, cyclistes...). C'est pourquoi, une réflexion sera conduite avec la ville de Saint-Martin-de-Crau pour qu'un itinéraire mode doux alternatif entre le centre de la ville et la zone d'activités de l'autre côté de l'autoroute soit pris en compte et aménagé dans le cadre du projet.
- Toutes les contributions seront prises en compte afin d'améliorer la sécurisation des échangeurs et seront à intégrer dans le cahier des charges du futur concessionnaire.

□ **Aires de service**

- Les séances de travail ont amené le groupe à reformuler des scénarii d'aménagement notamment après une réflexion engagée sur les enjeux agricoles (lié en particulier à des parcelles de foin de Crau).
- Fiabilité juridique
 - Un certain nombre de participants expriment le souhait que les choix qui seront faits soient le plus robustes juridiquement, de façon à ce que la réalisation du contournement ne soit pas obérée. Il faut pouvoir tenir les délais initiaux en évitant tout risque de recours ou de délai supplémentaire qui viendrait différer

la réalisation du projet.

❑ **Agriculture**

- La DREAL rappelle sa volonté que les représentants de chaque filière agricole ainsi que les organisations syndicales participent à la réflexion menée sur cette thématique.
- La difficulté de pouvoir réunir tous les acteurs concernés dans une même réunion amène à proposer des réunions bilatérales dont les résultats alimenteront le travail en groupe sur des thématiques spécifiques.

❑ **Nuisances sonores**

- Certains riverains de la RN113 et de la voie ferrée PLM se plaignent de l'accroissement des nuisances sonores constaté à la suite de l'abattage il y a deux ans de la végétation qu'il y avait le long de ces infrastructures.
- Dans le cadre de l'étude acoustique, il sera procédé à un recensement exhaustif de toutes les habitations potentiellement impactées par la future autoroute ce qui permettra d'apporter une réponse adaptée à chaque situation,
- Les riverains font part de leur inquiétude quant aux nuisances sonores futures et réclament que toutes les protections acoustiques nécessaires au projet soient bien intégrées.

❑ **Comité de suivi écologique**

- Le CIV de Raphèle informe que la zone Natura 2000 des Marais de Raphèle devrait être étendue, ce qui pourrait impliquer des mesures de protection supplémentaires. Les incidences de l'aménagement dans cette zone devront être vérifiées.
- Certains participants ont exprimé leur crainte concernant ces contraintes nouvelles que générerait cette extension de la zone Natura 2000 sur le périmètre des Marais.
- Le projet traverse des zones protégées pour lesquelles la DREAL, qui porte cette politique environnementale, a déjà apporté des réponses aux enjeux de préservation de ces zones.

- La démarche de travail engagée sur ce projet est cependant itérative et implique d'accepter qu'une proposition instruite fasse l'objet d'un approfondissement et nécessite de vérifier les incidences de l'aménagement sur cette zone étendue.

□ **Requalification de la RN113**

- Mme Aline Martin, ville d'Arles, a présenté les travaux menés sur le sujet qui sont étroitement liés aux réflexions menées dans les autres groupes de travail :
 - Les propositions faites pour les autres groupes peuvent avoir des incidences sur le trafic dans l'agglomération, cette donnée sera prise en compte dans toutes les réflexions.
- La RN113 est vouée à devenir un boulevard urbain, avec une circulation plus apaisée, une diminution de trafic ainsi qu'une réduction des nuisances pour ses riverains.
- L'étude sur la requalification de la RN113, commandée fin avril, donnera lieu à une première restitution le 11 juillet afin de partager les ébauches de scénarios.

□ **PPRI**

- Le règlement du PPRI est susceptible d'évoluer (il s'agit actuellement d'un « PPRI pris par anticipation » qui devrait être à terme remplacé par un « PPRI pris après enquête publique »). Ce point est intégré aux réflexions en cours, sur les aires de services notamment. Les scénarii étudiés demeurent valides. Il faut prévoir cependant des solutions alternatives et concevoir peut-être des scénarii évolutifs permettant de s'adapter aux changements possibles, notamment au plan réglementaire.

□ **Aménagement paysager**

- La DDTM s'interroge sur le fait que cette thématique n'ait pas donné lieu à la constitution d'un groupe de travail spécifique. La DREAL répond que les thématiques abordées dans les groupes de travail ont été définies à partir des principales préoccupations issues de la concertation publique de juin 2011.

- Excepté des précisions sur l'ouvrage sur le Rhône, peu d'observations ont été faites sur la thématique paysage.
- Cette thématique a été abordée en comité de suivi écologique. Une information plus spécifique sera à prévoir pour la prochaine séance de travail de ce comité.
- Dans le cadre du projet, cette thématique est prise en compte par le maître d'ouvrage. Les volets paysagers et architecture des ouvrages sont traités par des spécialistes : paysagiste et architecte.

□ **Enquête publique**

- Après l'ouverture de l'enquête publique, un délai d'environ 18 mois est nécessaire pour obtenir une déclaration d'utilité publique du Conseil d'Etat. Cela peut varier en fonction de ce que pourra réclamer la commission d'enquête au terme de la consultation (précisions ou études complémentaires notamment).
- Le maître d'ouvrage a en charge la constitution du dossier d'enquête publique. C'est une commission d'enquête indépendante, désignée par le Président du Tribunal Administratif, qui mènera ensuite la procédure d'enquête publique.

4. PROCHAINES ECHEANCES

□ **Entre juillet et décembre 2012**

- Poursuite des investigations techniques,
- Poursuite des réunions des groupes de travail avec la reprise des prochains groupes de travail dès septembre 2012.